



Résiliation de service et paiement quand même.

Par **Lisab**, le **30/04/2013** à **15:14**

Bonjour,
Je viens de résilier un service. Dans le même temps j'ai demandé des précisions au support qui gère ce service, voici ce qu'ils m'ont dit :
> La résiliation doit être faite avant le 20 du mois pour une coupure de service à la fin du mois en cours. (exemple, avant le 20/07 pour un arrêt de la facturation de ce serveur au 31/07)
> Sinon, la facturation et le serveur s'arrêteront à la fin du mois suivant
Aillant déjà résilié le même service il y a plusieurs mois, je sais qu'ils vont le stopper dès la réception de ma demande de résiliation, avant même la fin de mon abonnement !
Est-ce que je peux bloquer le paiement de ce mois ci auprès de ma banque, pour ne pas payer ce dernier mois d'abonnement, duquel je ne pourrais même pas profiter car le prestataire de services va résilier avant la fin ?

Par **moisse**, le **30/04/2013** à **17:45**

Bonjour,
Vous devez vous référer aux conditions contractuelles de la résiliation et de ses effets.
En dehors de cela point de salut.